

**CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE BRUXELLES****Séance du lundi 2 octobre 2023 à 16 heures****Supplément à l'ordre du jour****Séance publique*****Dossiers de M. le Bourgmestre*****[66] Budget & Finances - Secrétariat central FIN - - [2552114 \(R\)](#)**

Convention réglant les modalités de la subvention de 150.000,00 EUR pour les frais liés à l'opération du site Crossing du 01/02/2023 au 28/02/2023.

Adopter la convention entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Ville de Bruxelles qui règle les modalités de la subvention accordée dans le cadre de l'opération du site Crossing.

[67] Développement urbain - Mobilité et Aménagements urbains - - [2549689 \(R\)](#)

Marché public de services ayant pour objet la réalisation d'une étude comparative et d'une étude urbanistique globale du futur Bois de la Cambre.- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° 0602/V009/2023.- Dépense de 85.000,00 EUR TVA comprise.- Consultation de 5 opérateurs économiques.- Article 10406/74760 du budget extraordinaire de 2023.- Projet d'investissement n° PC06-2-2023.- Emprunt : article 10406/96151.- Prendre pour information la décision n° 150 du Collège du 28/09/2023, en application de l'article 234, paragraphe 3 de la nouvelle loi communale.

Dossiers de M. l'Echevin Hellings**[68] Achats & Facilities - - Achats - [2547645 \(R\)](#)**

Marché public de fournitures à bordereau de prix ayant pour but l'acquisition, pendant 12 mois, de protections hygiéniques biologiques ainsi que des distributeurs de ces produits à installer dans les sanitaires des établissements secondaire de la Ville de Bruxelles (AFA/013094/NBZ).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/013094/NBZ.- Dépense de 137.710,00 EUR, TVA de 21% comprise, à concurrence de 3.790,00 EUR à l'article 70008/74451 du budget extraordinaire de 2023 et 133.920,00 EUR à l'article 70008/12406 du budget ordinaire de 2023 et 2024 (pour le budget 2024 : sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption du budget par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la décision n° 157 du Collège du 28/09/2023 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

[69] Achats & Facilities - - Achats - [2547543 \(R\)](#)

Marché public de services ayant pour but la réalisation d'une étude sur la définition d'un "Digital Twin" pour la Ville de Bruxelles, ses fonctionnalités et son architecture (AFA/013185/DDR).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/013185/DDR.- Dépense de 70.000,00 EUR, TVA de 21% comprise.- Article 13901/74760 du budget extraordinaire de 2023.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 156 du Collège du 28/09/2023 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

[70] **Achats & Facilities** - - Achats - [2538095 \(R\)](#)

Marché public de services à bordereau de prix ayant pour but la réalisation, pendant 12 mois, de capsules vidéos pour les Services du Secrétaire (AFA/013096/NBZ).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/013096/NBZ.- Dépense de 130.000,00 EUR, TVA de 21% comprise.- Article 41001/12201 des budgets ordinaires de 2023 et 2024 (pour le budget de 2024 : sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ce budget par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la décision n° 151 du Collège du 28/09/2023 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

[71] **Achats & Facilities** - - Achats - [2544252 \(R\)](#)

Marché public de services, pendant 6 mois, ayant pour but l'élaboration d'une vision future pour la réalisation d'un quartier à énergie positive (PED) sur le territoire de la Ville de Bruxelles, ainsi que la rédaction du plan d'action correspondant et la définition de la gouvernance (AFA/013163/DDR).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/013163/DDR.- Dépense de 115.000,00 EUR, TVA de 21% comprise.- Article 13901/74760 des budgets extraordinaires de 2023 et 2024 (pour le budget de 2024 : sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ce budget par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle).- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 153 du Collège du 28/09/2023 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

[72] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2551453 \(R\)](#)

Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors T.V.A.- Budget extraordinaire.- Liste/2023-074.

Marché public de faible montant portant le numéro 23-0500-793.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 1.696,13 EUR (T.V.A. comprise).- Article 13605/744/51 du budget extraordinaire de 2023.- Projet d'investissement n° EA05-25-2017.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 169 du Collège du 28/09/2023, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

[73] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Sports - [2549392 \(R\)](#)

Sports.- Asbl "Bains de Bruxelles".- Subside complémentaire d'investissement.- Budget extraordinaire 2023.- Montant : 200.000,00 EUR.

1) Octroyer un subside complémentaire d'investissement pour un montant de 200.000,00 EUR à l'asbl "Bains de Bruxelles" pour des travaux d'aménagements du Hall d'accueil du Complexe sportif de Neder-over-Heembeek.- Article 76410/52252 du budget extraordinaire 2023.- 2) Adopter la convention entre la Ville de Bruxelles et cette association fixant les modalités de liquidation du subside.

[74] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Sports - [2549399 \(R\)](#)

Sports.- Asbl "Bains de Bruxelles".- Subside d'investissement.- Budget extraordinaire 2023.- Montant : 300.000,00 EUR.

1) Octroyer un subside d'investissement pour un montant de 300.000,00 EUR à l'asbl "Bains de Bruxelles" pour des aménagements divers dans les 3 complexes sportifs (Laeken, Neder-over-Heembeek, Bruxelles).- Article 76410/52252 du budget extraordinaire 2023.- 2) Adopter la convention entre la Ville de Bruxelles et cette association fixant les modalités de liquidation du subside.

[75] **Développement urbain** - Direction Planification stratégique et opérationnelle - Climat et Ville en transition - [2551538 \(R\)](#)

Nouveau règlement communal relatif à l'octroi d'une prime communale à l'achat d'alternatives textiles aux chauffettertes.

Octroi d'une prime communale à l'achat d'alternatives textiles aux chauffettertes.- Nouveau règlement.

[76] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2550265 \(R\)](#)

Dossier n° OPP/2023/342.- Marché public de travaux ayant pour but la rénovation des toitures supérieures de l'Institut Diderot, rue des Capucins 54-58 à 1000 Bruxelles.- Procédure ouverte.- Principe.

Procédure ouverte en application des articles 35, 1° et 36 de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° OPP/2023/342.- Dépense de 2.000.000,00 EUR TVA comprise.- Article 73508/72360 (IP) et 87966/72460 (E) du budget extraordinaire de 2023.- Projet d'investissement n° FH08-23-2022 (IP) et AEK06-1-2014 (E).- Chantier : 217348.- Maintenance : 217349.- Emprunt.

- [77] **Patrimoine public** - - Techniques spéciales - [2551847 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2023/344.- Marché public de travaux ayant pour objet la valorisation de toitures des écoles de la Ville de Bruxelles.- Procédure négociée directe avec publication préalable.- Principe.
Procédure négociée directe avec publication préalable en application des articles 35, 6° et 41 de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° OPP/2023/344.- Dépense de 579.406,60 EUR TVA comprise.- Article 87966/72460 du budget extraordinaire de 2023.- Projet d'investissement n° AEK06-1-2014.- Chantier/Bien : 217421.- Maintenance : 217422.- Emprunt/Subside.

Dossiers de M. l'Echevin Dhondt

- [78] **Développement urbain** - Mobilité et Aménagements urbains - - [2550198 \(R\)](#)
Asbl "Micrografik".- Subside : 3.000,00 EUR.
Octroi d'un subside à l'asbl Micrografik pour l'organisation de la grande Kidical Mass le 10/09/2023 dans le centre de Bruxelles.- Dépense de 3.000,00 EUR.- Article 41006/33202 du budget ordinaire 2023.- Trésorerie.

- [79] **Développement urbain** - Mobilité et Aménagements urbains - - [2534037 \(R\)](#)
Subside régional 2023.- Organisation "Vollenbike".- Convention.
Convention "Vollenbike" proposée par la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de l'appel à projet pour le volet "Mobilité durable".- Financement : 75.318,00 EUR.

Dossiers de M. l'Echevin Maingain

- [80] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2551093 \(R\)](#)
Prime semestrielle dans le cadre du chantier régional de construction de la future station Toots Thielemans.- SRL "CODEBAR" - 01/07/2023 au 31/12/2023.- Montant : 4.700,00 EUR.
Octroyer une prime de 4.700,00 EUR sous forme de subside, pour la période du 01/07/2023 au 31/12/2023, à la srl "CODEBAR", gérant de l'établissement Ebrius situé Place Rouppe 6 à 1000 Bruxelles, suite au chantier régional de construction de la future station Toots Thielemans, et la liquidation de la déclaration de créance y relative.- Article 52009/32248 du budget ordinaire 2023.

- [81] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2547309 \(R\)](#)
Prime semestrielle dans le cadre du chantier régional de construction de la future station Toots Thielemans.- SRL "DELICE & CO" - 01/07/2023 au 31/12/2023.
Octroi de primes forfaitaires, sous forme de subside, pour la période du 01/07/2023 au 31/12/2023, à la srl "DELICE&CO", de 2.700,00 EUR pour l'établissement "O Délice Poke" sis avenue de Stalingrad 47 à 1000 Bruxelles, et de 2.700,00 EUR pour l'établissement "Délice Coffee" sis avenue de Stalingrad 49 à 1000 Bruxelles suite au chantier régional de construction de la future station Toots Thielemans, et la liquidation des déclarations de créance y relative.- Article 52009/32248 du budget ordinaire 2023.

- [82] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2551099 \(R\)](#)
Prime semestrielle dans le cadre du chantier régional de construction de la future station Toots Thielemans.- SPRL "Nine Rouppe & Neighbourhood" - 01/07/2023 au 31/12/2023.- Montant : 5.400,00 EUR.
Octroyer une prime de 5.400,00 EUR sous forme de subside, pour la période du 01/07/2023 au 31/12/2023, à la sprl "Nine Rouppe & Neighbourhood", gérant de l'établissement "Houtsiplou" situé Place Rouppe 9 à 1000 Bruxelles, suite au chantier régional de construction de la future station Toots Thielemans, et la liquidation de la déclaration de créance y relative.- Article 52009/32248 du budget ordinaire 2023.

Dossiers de Mme l'Echevine Jellab

- [83] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2550642 \(R\)](#)
Propreté publique.- Asbl "WORMS".- Subside : 1.089,00 EUR.
Octroi d'un subside de 1.089,00 EUR à l'asbl "WORMS" pour la tenue d'un stand lors de l'événement "World Cleanup Day".- Article 87605/332/02 du budget ordinaire 2023.

- [84] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2551375 \(R\)](#)
Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors T.V.A.- Budget extraordinaire.- Liste/2023-073.
Marché public de faible montant portant le numéro 23-0500-781.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 5.411,39 EUR (T.V.A. comprise).- Article 76605/745/53 du budget extraordinaire de 2023.- Projet d'investissement n° BM05-302-2009.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 285 du Collège du 28/09/2023, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

- [85] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2551012 \(R\)](#)
Propreté publique.- Asbl "Some Music".- Subside : 1.250,00 EUR.
Octroi d'un subside de 1.250,00 EUR à l'asbl "Some Music" pour des animations musicales durant la journée mondiale de la propreté du 16/09/2023, afin de sensibiliser les citoyens à la propreté publique.- Article 87605/332/02 du budget ordinaire 2023.

Dossiers de M. l'Echevin Pinxteren

- [86] **Secrétaire** - Communication externe & Participation citoyenne - Relations publiques - [2550661 \(R\)](#)
Asbl "Partenariat Intégration Cohabitation à Laeken (PICOL)".- Subside : 3.000,00 EUR.
Octroyer un subside de 3.000,00 EUR à l'asbl "Partenariat Intégration Cohabitation à Laeken (PICOL)" en soutien au projet citoyen "Fête des Lumières".- Article 10491/33202 du budget ordinaire de 2023.

Dossiers de Mme l'Echevine Houba

- [87] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Archives - [2550749 \(R\)](#)
Archives de la Ville.- Marché pour l'acquisition en vente publique des 29 et 30/09/2023 de documents anciens et documents iconographiques anciens.- Van De Wiele auctions.
Procédure négociée sans publication préalable conformément à l'article 42 §1er, 1° d), i) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics, aux conditions de la vente publique.- Dépense limitée à 7.225,00 EUR TVA comprise.- Article 77810/74951 du budget extraordinaire 2023.- Projet d'investissement n° HF10-389-2009.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 297 du Collège du 28/09/2023, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

Dossiers de Mme l'Echevine Mutyebele

- [88] **Secrétaire** - Communication externe & Participation citoyenne - Égalité des chances - [2534542 \(R\)](#)
Convention d'achat de cession - #Balance ton Olympe.
Adopter la convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "Cie de la Sonnette" dans le cadre d'une représentation de la pièce "#Balance ton Olympe" le 25/11/2023 à destination du grand public.
- [89] **Secrétaire** - Communication externe & Participation citoyenne - Égalité des chances - [2534564 \(R\)](#)
Convention avec la Maison de la Création - Centre culturel NOH.- Mise à disposition d'une salle de théâtre pour la représentation de la pièce "#Balance ton Olympe".
Adopter la convention entre la Ville de Bruxelles et la Maison de la Création - Centre culturel NOH dans le cadre d'une représentation de la pièce "#Balance ton Olympe" le 25/11/2023.
- [90] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2543462 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2023/323.- Marché public de fournitures ayant pour objet la fourniture des sondes de température et dioxyde de carbone pour les crèches de la Ville de Bruxelles.
Procédure sur simple facture acceptée (marché public de faible montant), conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 8.243,13 EUR TVA comprise.- Article 84447/74451 du budget extraordinaire de 2023.- Chantier : 217231.- Projet d'investissement n° FH47-49-2018.- Emprunt : article 84403/96151.- Prendre pour information la décision n° 404 du Collège du 28/09/2023, en application de l'article 234 § 3 de la nouvelle loi communale.

- [91] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2550090 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2023/334.- Marché public de travaux ayant pour objet la fourniture et l'installation d'une cuisine équipée dans le centre de jeunesse Ren'arts, rue des Renards 10, 1000 Bruxelles.
Procédure sur simple facture acceptée (marché public de faible montant), conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 32.584,05 EUR TVA comprise.- Article 76110/72460 du budget extraordinaire de 2023.- Chantier : 217312.- Projet d'investissement n° FH10-214-2009.- Emprunt : article 76103/96151.- Prendre pour information la décision n° 346 du Collège du 28/09/2023, en application de l'article 234 § 3 de la nouvelle loi communale.
-
- [92] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2550768 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2023/375.- Marché public de fourniture ayant pour objet la fourniture d'un système complet de datalogging sur le site Brucity rue des Halles 4, 1000 Bruxelles.
Procédure sur simple facture acceptée (marché public de faible montant), conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 3.206,72 EUR TVA comprise.- Article 87966/74451 du budget extraordinaire de 2023.- Bien d'équipement : 217391.- Projet d'investissement n° AEK06-2-2017.- Emprunt : article 87903/96151.- Prendre pour information la décision n° 350 du Collège du 28/09/2023, en application de l'article 234 § 3 de la nouvelle loi communale.
-
- [93] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2549479 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2023/361.- Marché public de travaux ayant pour objet le raccordement de la cheminée.- Conciergerie.- Ecole maternelle des Eburons, rue des Eburons 46 à 1000 Bruxelles.
Procédure sur simple facture acceptée (marché public de faible montant), conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 2.846,05 EUR TVA comprise.- Article 70008/72460 du budget extraordinaire de 2023.- Chantier : 217333.- Projet d'investissement n° FH08-162-2009.- Emprunt : article 70003/96151.- Prendre pour information la décision n° 340 du Collège du 28/09/2023, en application de l'article 234 § 3 de la nouvelle loi communale.
-
- [94] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2550398 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2023/373.- Marché public de travaux ayant pour objet la réparation (remplacement du régulateur de fréquence) de l'ascenseur situé au Boulevard E. Jacquain 95, 1000 Bruxelles.
Procédure sur simple facture acceptée (marché public de faible montant), conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 21.952,98 EUR TVA comprise.- Article 10466/72460 du budget extraordinaire de 2023.- Chantier : 217362.- Projet d'investissement n° CC06-18-2014.- Emprunt : article 10403/96151.- Prendre pour information la décision n° 348 du Collège du 28/09/2023, en application de l'article 234 § 3 de la nouvelle loi communale.
-
- [95] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2551523 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2023/341.- Marché public de travaux ayant pour but la rénovation de deux cours-toitures ainsi que de deux toitures supérieures, y compris végétalisation et installation de panneaux photovoltaïques à l'Ecole fondamentale du canal, rue du Canal 55-57 à 1000 Bruxelles.- Principe.
Procédure ouverte en application des articles 35, 1° et 36 de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° OPP/2023/341.- Dépense de 800.000,00 EUR TVA comprise.- Articles 87966/72460 et 73108/72260 du budget extraordinaire de 2023.- Projets d'investissement n° AEK06-1-2014 et en dérogation du FH08-161-2018.- Chantier : 217410.- Maintenance : 217411.- Emprunt.

Dossiers de Mme l'Echevine Maes

- [96] **Développement urbain** - Direction administrative - Finances - [2549028 \(R\)](#)
Asbl "Laeken Découverte".- Subside : 5.000,00 EUR.
Octroi d'un subside à l'asbl "Laeken Découverte" pour le fonctionnement de l'asbl.- Dépense de 5.000,00 EUR.- Article 93006/33202 du budget ordinaire de 2023.- Trésorerie.
-
- [97] **Développement urbain** - Direction Planification stratégique et opérationnelle - Planification - [2550137 \(R\)](#)
Arlon 104.- Nettoyage.- Engagement.
Marché public de faible montant par facture acceptée en application des articles 92 de la loi du 17/06/2016 et 124 de l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Cahier spécial des charges n° 21/PLAN/ARLON104/PROPRETE ESPACES EXTERIEURS.- Dépense de 7.572,18 EUR.- Article 93006/12406 du budget ordinaire 2023.- Trésorerie.

- [98] **Développement urbain** - Direction Planification stratégique et opérationnelle - Topographie - [2542999 \(R\)](#)

Direction planification stratégique et opérationnelle.- Topographie et expertise.- Plan d'alignement n° 7572A angle rue de Flodorp, Petite rue du Camp et rue du Pré aux Oies.- Adoption définitive.

1) Adopter définitivement le plan de modification d'alignement n° 7572A.- 2) Adopter les échanges de parcelles.

- [99] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2549772 \(R\)](#)

Dossier n° OPP/2023/333.- Marché public de services ayant pour objet la réparation de 3 citernes d'anciennes fontaines à l'Hôtel de Ville, Grand Place 1, 1000 Bruxelles.

Procédure sur simple facture acceptée (marché public de faible montant), conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 23.908,87 EUR TVA comprise.- Article 77366/72460 du budget extraordinaire de 2023.- Chantier : 217261.- Projet d'investissement n° GCB06-32-2014.- Emprunt : article 77303/96151.- Prendre pour information la décision n° 367 du Collège du 28/09/2023, en application de l'article 234 § 3 de la nouvelle loi communale.

- [100] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2546835 \(R\)](#)

Dossier n° OPP/2023/351.- Marché public de travaux ayant pour objet le raccordement électrique d'une nouvelle cabine HT par Sibelga à Kakelbontschool, rue Reper Vreven 100 à 1020 Bruxelles.

Procédure sur simple facture acceptée (marché public de faible montant), conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 26.619,78 EUR TVA comprise.- Article 70008/72460 du budget extraordinaire de 2023.- Chantier : 217099.- Projet d'investissement n° AP08-1-2019.- Emprunt : article 70003/96151.- Prendre pour information la décision n° 366 du Collège du 28/09/2023, en application de l'article 234 § 3 de la nouvelle loi communale.

- [101] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2551391 \(R\)](#)

Dossier n° OPP/2023/381.- Marché public de travaux ayant pour objet la réparation des sondes de pression des fontaines Square Marie-Louise et Ambiorix.

Procédure sur simple facture acceptée (marché public de faible montant), conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 2.066,44 EUR TVA comprise.- Article 77366/72460 du budget extraordinaire de 2023.- Chantier : 217392.- Projet d'investissement n° GCB06-49-2015.- Emprunt : article 77303/96151.- Prendre pour information la décision n° 368 du Collège du 28/09/2023, en application de l'article 234 § 3 de la nouvelle loi communale.

Questions

- [102] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2552108 \(R\)](#)

Question de M. COULIBALY, Conseiller communal.

Question concernant la procédure appliquée par la Régie foncière et les chiffres concernant le recouvrement de loyers impayés.

- [103] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2552255 \(R\)](#)

Question de M. WAUTERS, Conseiller communal.

Question concernant les règles établies à la Ville de Bruxelles et ses différentes structures pour l'établissement de P.V. et comptes-rendus.

- [104] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2552299 \(R\)](#)

Question de Mme DEBAETS, Conseillère communale.

Question concernant les squats dans le quartier de l'Alhambra.

- [105] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2552456 \(R\)](#)

Question de Mme AMPE, Conseillère communale.

Question concernant l'état du dossier concernant les projets pour la galerie Bortier.

[106] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2552592 \(R\)](#)

Question de M. COOMANS de BRACHENE, Conseiller communal.

Question concernant les obstacles liés à la mise à disposition des conteneurs orange pour des habitants de la Ville de Bruxelles.
